

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-8-chem | Pays \[étrangers ?\]. ItemColquhoun, Traité sur la police de Londres 1807. T I. \[photocopie\]](#)

Colquhoun, Traité sur la police de Londres 1807. T I. [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0301

SourceBoite_002-8-chem | Pays [étrangers ?].

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Colquhoun, Traité sur la police de Londres 1807](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

(95)

CRIMES.

PUNITIONS.

y ait de mauvaise intention, quelqu'un éprouve quelque danger ou quelque mal par le moyen de quelque poison, ou de mauvaises drogues vendues par un apothicaire.

44. *Mal fait à un homme ou à un enfant, en allant à cheval ou en conduisant une voiture avec trop de vitesse, ou mal fait à une personne incapable de se garantir du danger, occasionnant une blessure ou la mort, et lequel aurait pu être prévenu par une attention convenable.*

45. *Rompre la quarantaine, etc., et fabriquer de faux certificats de santé.*

46. *Actions préjudiciables à la santé, comme négliger les précautions nécessaires dans le cas d'animaux morts de maladie épidémique, etc.*

et condamnation aux travaux publics, si l'offense a produit quelque dommage immédiat; mais si la cause du dommage est éloignée, détention depuis un jour jusqu'à un mois.

Détention depuis un jour jusqu'à un mois; prolongée en cas de blessure ou de mort.

Remis au jugement d'un tribunal militaire.

Condamnation aux travaux publics avec ou sans fers, depuis un jour jusqu'à un mois, ou depuis un mois jusqu'à un an.

BnF
MSS

